



Direction Générale de la Gendarmerie  
M. Le Général LIZUREY Richard  
4, rue Claude Bernard  
CS 60003  
92136 ISSY LES MOULINEAUX

MG/bb

Les Sables d'Olonne,  
Le 25 novembre 2015

Lettre recommandée avec AR et mail

Mon Général,

Pour faire suite à notre rendez-vous dans vos locaux en date du 23 octobre dernier, et au courrier de Monsieur le Général Michel Labbé du 26 octobre 2015, j'ai le plaisir de vous informer que, conformément à vos recommandations, nous avons réuni un comité de professionnels, praticiens du droit pénal et procédure pénale, afin de contrôler que nos ouvrages reliés Editions La Baule (Code Pénal et Code de Procédure Pénale – Edition 2016 – version 2 – Edition spéciale Examen O.P.J. du 10 décembre 2015), sont bien conformes à l'alinéa 2 de l'article A7 du Code de Procédure Pénale.

Ce comité est constitué des membres suivants :

- **PRADEL Jean – Magistrat** – Chargé d'enseignement, puis **professeur émérite** à la Faculté de droit de Poitiers 86 – Actuellement, **professeur à La faculté de droit** de l'université catholique de LILLE (59) et à l'IC.E.S. (Institut Catholique d'Etudes Supérieures) de LA ROCHE SUR YON (85) ;
- **HARTMANN Cécile – Magistrat** – Substitut du Procureur de la République, juge d'instance, vice-présidente d'un tribunal de grande instance, président des tribunaux de grande instance de Saint-Dié-des-Vosges et d'Epina et actuellement Substitut du Procureur Général près de la cour d'Appel de COLMAR (68) ;
- **TRIPETTE Hélène – Conférencière et formatrice (Docteur en droit pénal de l'environnement et titulaire d'une maîtrise mention « Carrières judiciaires »**. Actuellement dirigeante de la société Juris Natura (Formations et expertises en matière de police de l'environnement) ;
- **CHAMPION Alain – Officier de Gendarmerie Nationale** – Capitaine (Retraité depuis Juin 2015) – **Enquêteur et Commandant d'unité de recherches – Directeur de stage O.P.J. et formateur O.P.J** (Régions Limousin et Auvergne).



A l'issue de leur consultation, les membres de ce comité nous ont fait parvenir les attestations de certification que nous joignons à ce présent courrier.

Comme nous l'avons convenu lors de notre entretien très constructif, nous sommes satisfaits d'avoir répondu à vos conseils afin de se conformer aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, et conformément à nos engagements, nous vous confirmons que nous avons fait parvenir, au cours de la semaine passée, à l'ensemble de nos clients candidats, un exemplaire gratuit de chaque Code Pénal et Code de Procédure Pénale, version 2.

Comme vous vous y étiez engagé verbalement, ainsi que dans la dernière note diffusée aux formateurs et candidats, nous sommes donc dans l'attente d'une communication de votre part à l'ensemble des unités de gendarmerie sur le territoire national les informant de cette labellisation.

En effet, il est important que l'ensemble des acteurs de cet examen O.P.J. du 10 décembre 2015 (examineurs, formateurs et candidats) puisse aborder leur stage de préparation et le passage de l'examen en toute sérénité.

Je vous prie de recevoir, Mon Général, l'assurance de notre haute bienveillance.

Michel Goepp  
Président

P.J. : 4